

### Propos liminaires :

*Mme la présidente,*

*Mi mars, la ministre Amélie de Montchalin a annoncé une revalorisation du point d'indice avant l'été prochain.*

*Cette annonce survient alors que le 16 février dernier, la ministre répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle « mesure électoraliste » reviendrait à prendre les agents et leurs organisations syndicales « pour des imbéciles »...*

*Nous souhaitons donc la remercier pour cette belle démonstration de chantage électoral.*

*Nous sommes conscients que vous ne pouvez pas agir sur le dégel du point d'indice, néanmoins, vous pouvez agir sur le dégel des agents de la DDFIP 34. En effet, Mme la présidente, les agents de plusieurs centres dont Apollo, Sète, St-Mathieu-de-Trévières sont en panne de chauffage depuis des semaines. Lundi 4 avril, des températures de 13 à 15 degrés étaient constatées par les agents. Vous devez agir pour des solutions pérennes. Ces conditions de vie au travail sont inacceptables !*

*En parlant de conditions de vie au travail, nous sommes convoqués aujourd'hui en CTL avec pour 11ième et avant dernier point à l'ordre du jour le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents. La note du 04/11/2021, définissant ce fonds, prévoit qu'un « CTL dédié soit organisé ». La CGT FP 34 regrette que la Direction s'exonère de ce CTL dédié. D'autant que la Foire Aux Questions, si chère à la Direction Générale et locale, pour exclure certaines propositions des agents, en fait pourtant état. À croire que cette FAQ n'est brandie que lorsqu'elle vous est utile...*

*L'amélioration du cadre de vie au travail des agents est l'une de nos priorités. Le fond qui lui est dédié est un sujet bien trop long et important pour qu'il soit relayé en fin de CTL. C'est pour cette raison que nous vous demandons à nouveau que ce point soit étudié en tout début de ce CTL.*

### Réponse de la Directrice :

La Directrice nous a assuré que l'idée de ce CTL n'est pas de nous assommer, ni d'empêcher le débat. Elle a donc donné une suite favorable, après accord des autres organisations syndicales (OS) présentes, à notre demande de traiter en priorité le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Tous les sujets liés au chauffage sont pris en compte, néanmoins certains demandent parfois du temps (diagnostique, devis etc..). A Apollo, des sondes supplémentaires sont commandées (il y a du délai), les sondes débranchées pendant les travaux ont été remises en fonctionnement. A Sète, la chaudière à gaz est tombée en panne. Des chauffages d'appoint ont été distribués. La Direction s'oriente vers un projet de pompe à chaleur (devis en cours). A St Mathieu-de-Trévières, la Direction est en négociation avec le propriétaire car les travaux lui incombent (changement de convecteurs).

## Fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (accord majoritaire informel) Vote

Pour : CGT, Solidaires, FO, CFTC-CFDT

Cet exercice de négociation collective était une première à la DGFIP, sa déclinaison locale est également une première. Ainsi, même si nous sommes réunis en formation de CTL, il faut bien garder à l'esprit que les règles du jeu ne sont pas les mêmes que d'habitude. D'ailleurs ce point était soumis à un accord majoritaire informel des OS, et non pas à un vote classique de CTL. Nous n'étions pas ici pour donner un avis que la Direction serait libre de ne pas suivre. La Direction n'était pas ici pour nous présenter sa sélection de propositions qui serait à prendre où à laisser.

La CGT a donc été attentive au fait de **baser cette négociation sur les propositions des agents**, ainsi que sur certains principes que nous allons rappeler.

Nous avons eu deux groupes de travail (GT) les 24/01 et 15/03, lors desquels nous avons porté les revendications suivantes :

- **Aucun agent ne doit être oublié**

- **Le collectif doit être privilégié mais l'individuel ne peut être exclu**

- Si la CGT FP 34 accepte de déroger à ce que la note prévoit (par exemple concernant des opérations liées au budget CHSCT ou de la DDFIP), la Direction doit elle aussi faire un pas vers les syndicats. Sinon cela ne s'appelle plus des négociations... **Nous ne serons pas le syndicat de l'accompagnement**. En l'occurrence, la DG accepte de déroger à la note, mais uniquement quand cela l'arrange. Elle refuse donc, les bons d'achats, considérant que c'est une action favorisant le pouvoir d'achat des agents. La Direction Générale (et donc la Direction Locale) se base sur une foire aux questions (FAQ) pour écarter des opérations (comme les bons d'achats). La CGT FP 34 n'a eu de cesse de rappeler qu'une FAQ n'est pas un document opposable. Seule la note (ref 2021/10/6430) l'est. **Les autres OS se sont rangées sur l'avis de la Direction.**

À la suite de ces 2 GT, un consensus a été trouvé. **Privilégier les espaces de convivialité partout**, même sur les sites où cela semble difficile. **Renouer du lien et recréer du collectif après la crise sanitaire est essentiel.**

L'enveloppe de la DDFIP 34 est de **160 841 €**. La Direction a décidé que les huissiers soient intégrés dans la division contrôle fiscal et recouvrement (donc dans les effectifs du site de Montmorency), et que les EDR soient répartis au prorata des effectifs sur l'ensemble des sites puisqu'ils interviennent partout. **L'enveloppe par agent sur chacun des sites atteint 117,53 €.**

**Nous avons veillé à ce que ce fonds ne se substitue pas au budget de la Direction/CHSCT et à ce que chaque site aie la part du fonds qui lui revient en fonction des effectifs implantés au TAGERFIP 2022.** Cette vigilance a d'ailleurs permis de rectifier à la hausse les sites de Sète et de la formation professionnelle.

Vous trouverez en annexe les opérations votées lors de ce CTL. Nous avons constaté que pour certains sites le détail des installations n'est pas précisé (par ex les baby-foot). Nous avons insisté auprès de la Directrice sur le fait que les aménagements demandés par les agents doivent être achetés. La Directrice nous a confirmé que le document ne permettait pas un détail précis mais que les achats seront fidèles aux demandes des agents. Concernant les baby-foot, pour les sites comme Apollo où le bruit pourrait gêner les bureaux autour de l'espace de convivialité, la Direction réfléchit à une solution de confort phonique. Les sommes restantes, après réalisation des opérations prioritairement demandées, viendront abonder l'enveloppe « kit de décoration » (tableaux, plantes, etc..) de chaque site. Les agents choisiront ce qu'ils veulent sur catalogue (papier ou en ligne). La commande sera passée soit au niveau de la Direction, soit au niveau du gestionnaire de site.

Les agents du SGC Métropole, de la MDRA et du CSRH sont comptabilisés dans l'effectif de Montmorency. Nous sommes restés vigilants au fait qu'ils puissent tout de même avoir leur quota de kit décoration.

L'enveloppe de Béziers Clemenceau sera utilisée pour 3 000 € à Béziers Verdier en raison du futur déménagement du SGC et de la trésorerie hospitalière.

Depuis l'automne dernier, la CGT FP 34 dénonce l'insécurité du parking du Millénaire (agression au couteau entre contribuable, rodéos, ..). Ce CTL a permis d'acter, au frais de la DDFIP 34, la pose d'une clôture pour sécuriser l'espace repas à l'extérieur du Millénaire.

La CGT FP 34 a demandé un suivi de l'utilisation du fonds en CTL. La Direction a donné son accord.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

## Transfert des taxes d'aménagement et redevances d'archéologie préventive (pour avis)      Vote      Contre : CGT / Solidaires / FO      Pour : CFTC-CFDT

La décision de transférer la liquidation des taxes d'urbanisme (TU), assurée principalement par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), aux services de la DGFIP a été matérialisée dans l'article 155 de la loi de finances pour 2021. Cette réforme porte sur la taxe d'aménagement (TAM) ainsi que sur la composante «logement» de la redevance d'archéologie préventive (RAP). Elle concernera, pour l'ensemble du territoire national, **les autorisations d'urbanisme dont la demande aura été déposée à compter du 1er septembre 2022** (les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées antérieurement restant gérées par les DDTM).

La mission de liquidation des TU relèvera des services fonciers, et s'intégrera aux procédures de gestion de déclaration et de relance en matière foncière, en cours de refonte dans le cadre du projet Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI).

La CGT FP 34 a demandé ce que la Direction entend par « services fonciers » : SIP ? CDIF ? La Direction a précisé que la mission sera transférée depuis la DDTM vers les SIP.

Ce transfert de mission conduira à implanter **4 emplois à la DDFIP 34** : 1 au 01/09/2022, 1 au 01/09/2023, 2 au 01/09/2024. Le 1<sup>er</sup> emploi, arrivant au 01/09/2022, sera implanté en Direction à la division des particuliers car il s'agira d'un contrôleur principal chargé de mission à la préfiguration. Les autres emplois, s'ils arrivent, seront implantés en SIP.

Nous avons déploré ne pas avoir la charge chiffrée de travail dans le fonds documentaire. Comment alors juger le calibrage de 4 agents de la DDTM ? **Nous ne sommes pas dupes, il est clair que la mission arrivera dans les SIP déjà surchargés, sans les bras !** De plus, la CGT FP 34 soutient les collègues de la DDTM qui se voient déposséder de leurs missions.

## Fusion des Services de Publicité Foncière (pour avis)

Vote      Contre : CGT, Solidaires, FO, CFTC-CFDT

(Le vote contre étant unanime, ce point sera ré-examiné lors du prochain CTL du 10/05/2022)

La fusion des deux SPF de Montpellier est programmée par la direction générale au 12/09/2022. Le SPF résultant de la fusion prendra le nom du SPF absorbant, soit **SPFE Montpellier 2**.

D'un point de vue métier, **quatre pré-requis** doivent être levés avant toute fusion : **convergence des délais d'enregistrement et de publication, indexation des fiches des personnes morales, traitement des radiations et apurement des comptes débiteurs**. L'autorisation de fusion juridique et de fusion des bases Fidji des SPF (go juridique) sera donnée par le bureau GF-3B **au plus tard deux mois avant la date projetée de fusion**.

La Direction a indiqué qu'**actuellement l'écart de publication entre les deux services est de 68 jours**, rappelant que la convergence des délais est un pré-requis. Elle prévoit (et espère) **un délai de publication à 150 jours pour chaque SPF à la mi juin**. Comment cela peut-il être possible ? On vous décrypte ce tour de passe passe. Quand la Direction dit « converger » **il faut comprendre « dégrader »**. En effet, le délai du SPF plus à jour est volontairement dégradé pour rejoindre celui du second SPF. La Direction met également tous les renforts (EDR, brigadiers nationaux) sur le SPF le plus en retard. Pour la CGT FP 34 c'est inadmissible ! Cette situation est difficile pour chaque SPF et ce n'est pas une fusion qui arrangera les choses !!! Les agents des SPF sont motivés et professionnels mais il faut plus d'emplois ! Nous avons d'ailleurs demandé à la Direction si l'aide des brigadiers sera maintenue après la fusion. La Directrice a répondu qu'elle en fera la demande, mais qu'il y a d'autres fusions à préparer dans d'autres directions... **On vous le dit clairement : les renforts partiront dès que le mariage sera conclu !**

Le fonds documentaire relatif à ce point faisant une description idyllique du site Apollo, n'en déplaise à la Direction ou d'autres OS, la CGT FP 34 a tenu à dénoncer les conditions de travail de l'ensemble des agents du site :

- **toilettes bouchés** : la Direction indique que cela vient d'être réglé
- **cantine** : la CGT a porté une proposition des agents de conventionnement avec un prestataire à **400m du site**. La Direction ignorait sa présence, elle va se rapprocher du délégué à l'action sociale pour étudier cette possibilité (vos représentants CDAS lui ont également fait un mail le jour du CTL)

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

- impossibilité d'individualiser l'**éclairage** (c'est le plateau entier ou rien) : la Direction va se mettre en relation avec le propriétaire et voir ce qui peut être fait  
- les agents voudraient pouvoir partir à **partir de 15h45** pour éviter les bouchons : la Directrice s'y oppose au motif que le site accueil du public (cf point relatif à l'harmonisation des horaires ci-après)  
- **sécurisation du local à vélo** : la fermeture va être réparé par un prestataire différent de celui qui a posé ce système trop fragile.  
Certes, ces sujets relèvent du CDAS et/ou du CHSCT, cependant, **la CGT FP 34 ne loupe aucune occasion !**

## Campagne déclarative 2022 (pour information)

La Direction nous a décrit une campagne 2022 « sans nouveautés majeures ». La CGT FP 34 a tout de même noté quelques éléments pas si anodins que cela ...

Le partenariat avec la faculté de droit est réactivé. La CGT a relevé que chaque SIP sera aidé à l'exception du SIP Ouest Hérault. La Direction a convenu que cela peut ne paraître pas « juste ». Ainsi, si besoin, un renfort au SIP de Béziers sera aménagé.

Il y a un an, nous avons un CTL sur les agents permanents DGFIIP en Maison France Services (MFS). Nous avons demandé où en est le sujet. La Direction a répondu que les MFS se sont auto-organisées, elles n'ont pas exprimé de besoin. Il y aura des **permanences pendant la campagne sous forme de demi-journées dans certaines MFS, sans indemnitaire spécifique.**

Sur le plan informatique, l'application Gestpart s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité de saisie des déclarations de revenus à compter de cette campagne déclarative. Le fonds documentaire indique que la saisie dans GestPart est sans limitation géographique, il est ainsi **possible** de saisir ou consulter des déclarations pour des usagers domiciliés hors du ressort du SIP. La saisie dans Gestpart, si elle **n'est pas obligatoire cette année, est fortement recommandée** et il est demandé aux responsables de services d'inciter les agents à se familiariser à ce nouvel outil. La CGT FP 34 a demandé à la Direction quelles sont les consignes métiers locales précises. La réponse est **la saisie dans Gestpart de toute déclaration papier déposée sans limitation géographique.** La CGT a pointé une **charge supplémentaire de travail**, d'autant que la formation à la saisie dans Gestpart sera dispensée l'année prochaine. La Direction se veut rassurante, car la saisie est intuitive et les agents ont eu un Vademecum. Nous avons demandé à avoir un suivi de l'effet de la saisie sans limitation géographique sur la charge de travail. **Agents de SIP, n'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés.**

## Harmonisation des horaires d'ouverture des services au Public (pour avis)

Vote Pour : Solidaires, CFTC-CFDT

Abstention : CGT, FO

Nous avons profité de ce point pour porter à nouveau la demande des agents d'Apollo de pouvoir finir à 15h45 pour éviter les bouchons. La Directrice a maintenu son refus, mais nous a indiqué que cette demande pourra être portée auprès du futur nouveau Directeur/Directrice. Cela tombe bien, à la CGT on est tenace !

Le déploiement du nouveau réseau de proximité étant achevé, tous les sites du département ont vocation à entrer dans le nouveau dispositif harmonisé, à savoir :

**Ouverture au public de 8h30 à 12h15 et sur rendez-vous téléphonique de 13h30 à 16h00.**

La trésorerie hospitalière Est Hérault ne fait pas partie du périmètre de généralisation car le service se trouvant dans les mêmes locaux que ceux de l'hôpital, les horaires d'ouverture sont étroitement liés à ceux des visiteurs et nécessitent une plage d'accueil sur la journée.

Bien que ces horaires harmonisées restreignent les plages d'ouverture au public, nous sommes conscients qu'elles conviennent aux agents qui ne sont pas assez nombreux pour faire un accueil de qualité ainsi que les missions de back office. Nous nous sommes donc abstenus.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Les services concernés par la mise en place de ces nouveaux horaires sont les suivants :

Type de structure	Service	Date proposée pour la mise en place des horaires harmonisés (*)
SIP	Coeur d'Hérault – site de Lodève	A compter du 19/04/2022
	Coeur d'Hérault – site de Bédarieux	A compter du 19/04/2022
	Ouest Hérault – site de St Pons	A compter du 19/04/2022
SGC	Ouest Hérault – site de St Pons	A compter du 19/04/2022
	Ouest Hérault – site de Lamalou	A compter du 01/09/2022
SIE	Coeur d'Hérault Littoral – site de Pézenas	Régularisation matérielle (horaires déjà affichés sur le site)
	Coeur d'Hérault Littoral – site de Sète	Régularisation matérielle (horaires déjà affichés sur le site)
SGC	Métropole (Montpellier)	A compter du 01/06/2022
	Coeur d'Hérault	A compter du 01/06/2022
Trésorerie spécialisée	Paierie départementale (Montpellier)	A compter du 01/06/2022
Direction	Site de Montmorency (Montpellier)	Régularisation matérielle (horaires déjà affichés sur le site)

*(\*) A compter du 19/04/2022 pour les sites accueillant du public dans le cadre de la campagne déclarative  
A compter du 01/06/2022 pour les structures SGC et la paierie départementale ;  
A compter du 01/09/2022 pour le SGC de Lamalou dans l'attente de l'affectation d'un nouvel agent.  
Le SIE Coeur d'Hérault Littoral et la Direction à Montmorency sont mentionnés pour information.*

### [Point sur les recrutements spécifiques \(pour information\)](#)

En question diverse du dernier CTL, la CGT FP 34 avait fait demande de ce point. La Direction a tenu sa promesse.

Contractuels dits de longue durées (3 ans maximum) : la DG a autorisé la DDFIP 34 a recruté 7 CDD en 2020, 13 en 2021, 18 en 2022... Dommage que nos salaires n'ait pas la même courbe de progression ! La CGT FP 34 reste attachée au recrutement menant à une titularisation et dénonce cette précarisation des emplois ! Cependant, nos collègues CDD méritent un accueil à leur arrivée. C'est pourquoi nous avons demandé à être destinataires des informations suivantes : nom/prénom, affectation, grade, durée du contrat. La Direction a répondu favorablement à notre demande. Les annonces des postes CDD indiquent « ouvert aux titulaires ». La CGT a donc demandé si des agents de la DGFIP (du 34 et d'ailleurs) peuvent postuler. La Directrice a répondu que cela est impossible puisqu'il s'agit de poste où il n'y a pas de titulaire DGFIP en attente, ou de poste à compétence spécifique (permettant de lever la condition de titulaire en attente). En tout état de cause, pour la DDFIP 34, les agents de la DGFIP ne peuvent pas postuler. On marche sur la tête... on a des agents titulaires motivés mais la Direction recrute des CDD...

En 2022, la DDFIP 34 recrute 3 contractuels en situation de handicap de catégorie C (trésorerie hospitalière Est Hérault, trésorerie Hérault Amende, SGC Littoral).

En 2021, la DDFIP 34 a recruté 3 emplois d'agent administratif en recrutement PACTE (SIP Mosson, SIP Millénaire, trésorerie hospitalière Est Hérault).

En 2021, la DDFIP 34 a recruté 10 apprentis (alternance permettant d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme).

La CGT FP 34 est favorable à ses modes de recrutement. Elle a indiqué à la Direction que les apprentis ont enrichi les collègues les accueillant. Aider à l'obtention d'un diplôme en valorisant nos métiers et nos missions donne du sens.

L'effectif 2022 recrutement PACTE et apprentis n'est pas encore connu.

### [Bilan de la formation professionnelle 2021 \(pour information\)](#)

Compte-tenu du contexte sanitaire, du déménagement vers de nouveaux locaux et des problèmes d'effectifs, la CGT FP 34 remercie les collègues de la formation professionnelle pour leur investissement.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

## Travaux du Plan de relance en site occupé (pour information)

**Site du Millénaire :** remplacement des menuiseries extérieures ; étanchéité en toiture ; isolation par l'extérieur ; changement des luminaires. Aile A, (Est) : travaux prévus du 24/03/2022 au 11/07/2022; Aile C (Nord) : travaux prévus du 05/07/2022 au 12/10/2022; Aile B (Ouest) : travaux prévus du 29/09/2022 au 05/01/2023 ; **Réception des travaux : 06/01 au 26/01/2023.**

La CGT FP 34 a émis des réserves sur l'installation d'une zone tampon dans deux box d'accueil et dans une salle d'attente secondaire en pleine période de campagne IR. L'installation des agents en zone tampon est loin d'être au niveau !

**Site de Lunel :** remplacement de l'installation de chauffage-rafraîchissement ; installation de panneaux photovoltaïques sur le toit ; isolation par l'extérieur ; remplacement des menuiseries extérieures. **Réception des travaux : 05/10/2022 au 22/10/2022.**

La CGT FP 34 s'est opposé à l'utilisation de la salle de pause déjeuné en zone tampon tel qu'indiqué dans les documents. La Direction a répondu que ce point était une idée mais ne sera pas utilisé.

**Site de Montmorency/Insee :** Phase des travaux de juillet 2022 à décembre 2023.

**Site de Pézenas :** isolation extérieure des façades ; révision de la toiture en tuiles et isolation en combles ; remplacement de l'installation de chauffage - climatisation ; changement des menuiseries extérieures dont une grande partie a déjà été remplacée. **Livraison prévue au 4e trimestre 2022.**

Vos représentants du CHSCT sont longuement intervenus sur ce point au CHSCT du lendemain (cf [compte rendu CHSCT du 15/04/22](#)).

## Questions diverses :

- **EDR Relais :** depuis un an, lors de chaque CTL, la CGT FP 34 aborde le devenir de nos collègues de l'EDR relais dont le poste a disparu au 01/01/22 (selon une annonce de GT d'octobre 2020) avec un décalage au 01/09/2022 par la DDFIP 34. Lors de ce CTL, une autre OS a abordé le sujet avant nous (marrant tiens donc!!!!). Les EDR relais feront partis de la note de campagne de mutation locale avec priorité pour suppression de poste. **Nous serons là pour eux, comme nous le faisons depuis un an ...**

- **Espace de co-working EDR à Béziers :** suite à la demande d'explication d'une autre OS, la Direction a présenté son dispositif d'un angle métier. La CGT FP 34 a dénoncé **la finalité de ce dispositif : faire des économies de frais**. Le statut d'EDR est un statut choisi, les renforts doivent être au plus proche des services et des collègues et non isolés en pôle de co-working.

- **Calendrier du déménagement des services de Béziers Clemenceau vers Verdier :** la Direction n'en a pas encore une connaissance précise. Elle prévoit un déménagement de la trésorerie hospitalière Ouest Hérault fin 2022 et du SGC Biterrois en 2023. Nous avons fait remarqué que la fin d'année n'est pas le meilleur moment pour un déménagement compte tenu des opérations comptables à mener. Nous avons demandé à être tenu au courant du calendrier. Pour la CGT FP 34, il est essentiel que la Direction se rapproche des divisions et des chefs de postes pour définir les dates de déménagements en cohérence avec les problématiques métiers.

- **l'accès à la passerelle extérieure de Montmorency est-elle permise aux collègues de la DISI ?**  
Problématique sécurité dans le cadre des travaux à venir donc non pour le moment mais c'est à revoir après travaux.



**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**